

7 avril 2017

Detachment denied, **le mauvais feuilleton des** **refus de détachement !**

À travers une série d'épisodes inspirés de faits réels, le Sgen-CFDT de l'étranger lance une alerte sur les situations humainement difficiles que les refus de détachement de plus en plus fréquents imposent aux enseignants de l'étranger.

Saison 2, Épisode 6 : Quand le MENESR empêche des résidents de résider !

Malika est professeure des écoles. Très expérimentée : RASED, CAFIPEMF, expertise en TICE, elle dispose également d'une expérience préalable dans le réseau des établissements français de l'étranger.

Depuis quelques années, Malika et les membres de sa famille attendent patiemment qu'un poste de résident se libère dans l'établissement de Minanga au Monlascar où les effectifs sont très stables. La décision familiale de prendre un nouveau départ ne répond pas à une soif de saut dans l'inconnu mais à un retour au pays natal : son mari Fabrice est originaire du Monlascar. Ses parents y résident et formulent depuis plusieurs années le souhait que leur fils prenne leur succession à la tête de l'entreprise familiale.

Malika n'y voit pas d'inconvénient, au contraire, mais elle conditionne cette expatriation de longue durée à la poursuite de sa carrière dans l'enseignement.

Au mois de janvier, comme l'an passé, Malika regarde donc la liste des postes de résidents à pourvoir et, heureuse découverte, un poste est enfin vacant à Minanga. Ce dernier est profilé mais elle pense que son expérience et ses spécialisations rendent sa candidature digne d'intérêt. Malika voit juste : elle obtient le poste haut la main à l'issue de la commission consultative paritaire locale.

Au bonheur qui irradie la famille aussi bien en France qu'au Monlascar succède bientôt la déconvenue : Malika est informée par son inspection académique que son détachement lui est refusé. La famille est abasourdie et n'y comprend rien : comment se fait-il que l'administration refuse à Malika un poste dit de résident alors que l'intention de la famille est bien de résider à Minanga ?

Que se passera-t-il si son administration ne revient pas sur sa décision ? Le poste sera-t-il proposé à un autre fonctionnaire ? Pourquoi cet autre fonctionnaire moins bien classé se verrait accorder le départ et pas elle ? Malika et Fabrice ne se résolvent pas à mettre un terme à leur projet, contraints par une administration qui manifestement, œuvre pour la contrariété et l'immobilité. Ils décident de réagir, Malika forme un recours gracieux et contacte le médiateur de son académie. Pour le moment, elle attend et le couple conserve encore un espoir.

Le refus de détachement ne sert ni nos écoles de l'étranger, ni notre langue. Il fragilise les personnels et menace leur avenir.

Le Sgen-CFDT demande instamment que toutes les demandes de détachement dans un établissement d'enseignement français à l'étranger homologué par le ministère de l'Éducation nationale soient satisfaites.